

2013/6137 - Attribution d'une subvention d'équipement de 150 000 euros à l'Association "LOU Rugby" pour la réalisation de travaux d'aménagement du terrain de rugby situé sur le site de Parilly - Opération 99 SELOU, affectation d'une partie de l'AP 2009-1 "Aménagements équipements sportifs", programme 00004 - Signature d'une convention avec cette association (Direction des Sports) (BMO du 16/12/2013, p. 2681)

Rapporteur : M. BRAILLARD Thierry

M. BRAILLARD Thierry, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'une subvention d'équipement afin de permettre au LOU Rugby d'investir et de pouvoir user d'un terrain de rugby, à part entière, pour sa section amateurs au grand parc de Parilly.

Je tenais à remercier Mme Chuzeville, la Présidente du Conseil général, qui a permis que ce dossier avance, à l'instar de celui qui avait permis à Lyon athlétisme de faire en sorte que Mélina Robert-Michon ait une aire de lancer pour le disque et ça lui a bien réussi puisqu'elle est devenue vice championne du monde.

Avis favorable de la Commission.

Mme BERRA Nora : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je dirai un mot pour commencer : enfin ! A deux reprises, j'ai pointé le manque de cohérence et de vision de votre politique en matière de sports et d'équipements sportifs, en particulier la situation qui touche les jeunes joueurs du LOU Rugby.

C'était le 16 mai 2011, il y a deux ans et demi, puis le 19 décembre 2011, il y a deux ans, jour pour jour. A ces deux reprises, je vous ai demandé, Monsieur le Maire, de faire connaître au Conseil municipal ce que vous envisagiez comme solution viable en matière de terrain d'entraînement. Mes interventions visaient alors à mettre fin à l'errance de ces jeunes talents du sport lyonnais qui « sans terrain fixe » sont allés de terrain en terrain pour s'entraîner ou recevoir leurs compétiteurs.

En mai 2011, alors que je vous interrogeais déjà sur les difficultés que les jeunes du LOU rencontraient et après vous avoir entendu égrainer dans un hors sujet total tout le palmarès du sport lyonnais que vous semblez d'ailleurs vous attribuer, vous daigniez enfin me répondre au sujet des sites d'entraînement des jeunes du LOU en ces termes, permettez-moi de vous citer : « *une réunion est prévue dans quelques jours en mairie du 8^e pour que nous puissions trouver la solution qui soit la meilleure* ». Nous étions le 16 mai 2011 et vous parliez de quelques jours.

Près de 900 jours plus tard, vous allez me dire « ce sont quelques jours », voilà que vous nous demandez de voter une subvention pour qu'enfin, presque par miracle, les jeunes du LOU bénéficient d'infrastructures dignes de ce nom pour s'entraîner et disputer leurs matchs.

Au risque de vous étonner, mes chers Collègues, je dirais que, pour une fois, je suis d'accord avec la réponse, sibylline, que M. le Maire m'apportait en mai 2011. Vous disiez : « *comme quoi, les choses viennent quelque fois de plus loin qu'on ne le croit* ». C'est beau, comme François Hollande qui disait : « les impôts, c'est beaucoup, donc ça devient trop ». Ces belles phrases constituent une lubie socialiste sans aucun doute.

Alors oui, je suis d'accord, les choses viennent de loin. De très loin. De trop loin, Monsieur le Maire. Deux ans et demi que je soulève le sujet. Deux ans et demi que vous évitez avec le plus grand soin d'y répondre. Deux ans et demi pendant lesquels les jeunes du LOU ont été forcés au nomadisme : Lyon, Villeurbanne, Givors, aujourd'hui le terrain de football du Clos Layat que votre adjoint qualifie de « pas satisfaisant » alors qu'il n'a eu de cesse de nous dire qu'il avait la situation bien main.

30 mois pour permettre à des jeunes sportifs de s'entraîner dans de bonnes conditions, n'est-ce pas trop ? Je vous le demande.

Je prends la liberté d'élargir mon propos pour vous dire, une fois encore, à quel point nous regrettons votre manque d'anticipation et de vision. Malheureusement, ce dossier des jeunes du LOU est doublement symptomatique de votre mode de gouvernance, Monsieur le Maire.

D'une part, à ne jamais répondre directement aux interrogations légitimes et cruciales que nous vous adressons. Sur ce dossier comme sur tant d'autres, vos réponses font diversion car vous savez que la réalité n'est pas si honorable. L'esquive et l'enfumage ont fait leur temps !

D'autre part, et c'est bien là votre signature, à mettre en œuvre une politique du coup par coup, où seuls les dossiers et projets les plus lumineux, médiatiques et plus visibles retiennent votre attention.

Alors, pour tout vous dire et ce sera mon mot de la fin, mon sentiment, c'est qu'en cette veille de Noël, vous vous êtes décidé à revêtir votre plus beau costume pour déposer sous le sapin des jeunes du LOU cette subvention attendue depuis si longtemps. Mais à une différence près car, avouez-le, Monsieur le Maire, votre calendrier de l'Avent est pour le coup plutôt inspiré par le calendrier électoral !

Je vous remercie.

(Brouhaha.)

M. LE MAIRE : Il n'aura échappé à personne dans cette assemblée que cette subvention d'équipement est faite pour équiper des terrains qui sont sur le site de Parilly. Il n'aura échappé non plus à personne que le site de Parilly appartient au Conseil général et donc qu'il fallait obtenir l'autorisation du Conseil général. Il n'aura échappé à personne que depuis quelques temps, nous progressons vers la création de la Métropole et même qu'hier, mes chers Collègues, nous avons franchi un pas décisif qui a été voté. C'est sans doute peut-être cela qui explique que ce qui hier n'était pas possible le soit devenu un peu aujourd'hui. C'est ce que permet la Métropole : essayer de converger, de réunir, de mieux utiliser les espaces. C'est ce que nous faisons ici.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)